

PROCES-VERBAL DE LA REUNION ENTRE LES DELEGATIONS DE LA
REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE ET DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE EN DATE DU 16 AVRIL 1974 A KIGALI.

DELEGATIONS

REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE.

- MM. - DJEUN NYEUNG SCU, Vice-Ministre des Affaires Etrangères et
Chef de délégation
- NAM GI PYO, Directeur adjoint des Affaires Africaines au Minis-
tère des Affaires Etrangères
- TORCE DJIN SOU, Chef de Division des Affaires Africaines au
Ministère des Affaires Etrangères
- KIM TCHANG KCUK, 2ème Secrétaire d'Ambassade de la République
Populaire Démocratique de Corée à Moscou
- KIM KI MAN, Fonctionnaire au Ministère des Affaires Etrangères
nord coréen.

REPUBLIQUE RWANDAISE.

- Son Excellence Monsieur MBONYUMUTWA SHINGIRO J.M.V., Ministre du
Plan et des Ressources Naturelles et Chef de délégation
- Son Excellence Monsieur RWAGAFILITA F.C., Ministre de la Jeunesse
- Monsieur NGARUKIYINTWALI François, Secrétaire Général au Ministère
des Affaires Etrangères et de la Coopération
- Monsieur NZEYIMANA Isidore, Secrétaire Général au Ministère des
Travaux Publics et de l'Equipement
- Monsieur IYAMUREMYE P.Cl., Secrétaire Général au Ministère de
l'Éducation Nationale
- Monsieur GATANAZI Athanase, Secrétaire Général au Ministère de la
Jeunesse
- Monsieur KAMALI Sylvestre, Directeur Général de la Coopération
au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
- Monsieur NDAYIZIGIYE Joseph, Directeur des Etudes et Projet
au Ministère de la Jeunesse
- Monsieur MUHIGANA Ferdinand, Directeur au Ministère des Affaires
Etrangères et de la Coopération
- Monsieur HATEGEKIMANA J.D., Directeur au Ministère des Finances et
de l'Economie
- Monsieur GASHUMBA P.Cl., Chef de Division au Ministère des Affaires
Etrangères et de la Coopération
- Monsieur NDOLI David, Secrétaire d'Administration au Ministère du
Plan et des Ressources Naturelles

- Monsieur KARAMBI Edouard, Secrétaire d'administration au Ministère du Plan et des Ressources Naturelles
- Monsieur RWAKAZINA J.Bapt., Secrétaire d'administration au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, Rapporteur.

Le Chef de la délégation rwandaise ouvre la séance en souhaite la bienvenue à la délégation nord-coréenne. Il excuse le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération qui n'a pas pu conduire personnellement la délégation rwandaise, parce que devait se rendre à la conférence des Nations Unies sur les matières premières.

Le Chef de la délégation nord-coréenne répond en se déclarant heureux de l'accueil dont lui-même et sa délégation ont été l'objet de la part des autorités de la 2ème République.

Après ces allocutions d'usage et la présentation des membres des délégations, celles-ci concentrent leur attention à l'examen du mémorandum remis à la délégation nord-coréenne.

Le mémorandum présente 4 secteurs prioritaires, à savoir les secteurs social, industriel, agricole et infrastructure routière.

SECTEUR SOCIAL

Le premier projet soumis à la coopération nord-coréenne est l'encadrement et la mobilisation de la jeunesse. Ce projet vise à occuper la jeunesse rurale non-scolarisée, d'où la nécessité de créer dans chaque Commune un centre artisanal et agricole pour l'apprentissage de métiers. Le Gouvernement Rwandais demande au Gouvernement **Coréen** de l'aider à faire une étude de factibilité de ces centres, d'en assurer le financement et de fournir des experts compétents. La meilleure formule serait de créer un centre national où seraient formés les cadres nécessaires chargés de ce projet.

La délégation coréenne demande les statistiques des jeunes non-scolarisés dans chaque Commune, la forme d'artisanat actuel au Rwanda et l'envergure du centre prévu.

La délégation rwandaise répond qu'il y a 8.000 jeunes entre 10 et 25 ans par Commune. Les centres artisanaux comporteraient une section de menuiserie et de maçonnerie mais dans l'esprit du mouvement coopératif. Ce sont des écoles de métiers qui ne sont pas classiques, mais plutôt professionnelles.

Concernant la mobilisation des jeunes, la délégation rwandaise voudrait qu'elle soit du même genre que l'expérience réalisée en Uganda par la République Populaire Démocratique de Corée.

Le 2ème projet dans le secteur social est l'étude et la réalisation d'un stade national des sports et d'un Institut National d'Education Physique. Le Gouvernement Rwandais est occupé à revaloriser le sport et le patrimoine socio-culturel. Pour y répondre, il faut un **stade** moderne, de type olympique ainsi que des cadres. C'est dans cet esprit que le Gouvernement Rwandais se propose de faire un Institut National d'Education Physique dans ce stade. Le Rwanda étant prêt à y contribuer par la cession du terrain et exempter le matériel de droit d'entrée, il demande au Gouvernement Coréen de l'aider à faire l'étude de factibilité et la réalisation de ce projet.

La délégation coréenne demande où sera construit le stade national. Il lui est répondu que c'est à 4 Km de vol d'oiseau de la Capitale.

Le troisième projet dans le secteur social est la demande de fourniture d'équipement logistique aux écoles secondaires. En effet, le Ministère de l'Education Nationale éprouve beaucoup de difficultés à ravitailler les écoles secondaires à cause de la **dispersion** due à la configuration de notre pays. Il est demandé au Gouvernement Coréen de fournir une vingtaine de camions à cet effet. Le projet coûterait environ 16 million FRW.

La délégation coréenne désire savoir le type de camion qu'il faudrait. La délégation rwandaise répond qu'elle n'a pas de préférence pour la marque ou la fabrication, seuls le tonnage et la possibilité d'entretien par un garage de la place comptent.

SECTEUR INDUSTRIEL

Usine de fabrication des allumettes.

La délégation rwandaise explique que le Rwanda doit actuellement **presque** tout importer même des allumettes, ce qui prend au pays beaucoup de devises qu'il possède. Elle demande à la Corée de financer le projet dans sa phase de réalisation, car les études existent. Le coût, pour le moment est estimé à 50 million FRW, que l'on devrait actualiser

.../...

La délégation coréenne se fait expliquer les conditions d'aide et la forme de coopération désirée.

La délégation rwandaise spécifie que l'aide gratuite est préférable mais stipule également que l'aide assortie de conditions favorables est également acceptée. Elle souligne les trois formes d'aide que connaît le Rwanda, à savoir les subventions ou aides non remboursables, les aides remboursables en 50 ans sans intérêt après un certain délai de grâce, généralement 10 ans, les aides remboursables en 50 ans avec un intérêt symbolique qui est en fait une commission. Par exemple la Banque Mondiale demande 0,75%.

La délégation nord-coréenne demande si les salaires de la main d'oeuvre sont assurés par le Rwanda.

La délégation rwandaise répond que les salaires des ouvriers rwandais, tout comme le coût des matériaux locaux sont compris dans le coût estimé global du projet, avec l'avantage qu'il coûteront moins.

SECTEUR AGRICOLE.

La délégation rwandaise soumet au Gouvernement coréen le projet de mise en valeur de la plaine de Bugarama (Préfecture de Cyangugu). Le programme vise à intensifier la culture de la canne à sucre, du riz, du coton et des cultures fourragères. On envisage d'y installer une sucrerie et l'intensification de l'élevage. L'étude de factibilité s'est avérée positive. Il est demandé à la Corée d'aider à réaliser ces projets.

SECTEUR INFRASTRUCTURE ROUTIERE.

La délégation rwandaise présente le projet routier KAYONZA-KAGITUUBI qui revêt une importance considérable pour le tourisme puisque le tronçon traverse le Parc National de l'akagera. Son importance est accrue du fait qu'il constitue une artère de la route transafricaine Mombasa-Lagos et assurerait ainsi notre désenclavement. Le projet a d'ailleurs été présenté antérieurement à la Corée, ceci est en fait un rappel. La délégation rwandaise demande que le Gouvernement coréen fasse l'étude et la réalisation du projet.

La délégation coréenne déclare avoir pris bonne note des projets soumis et assure qu'elle transmettra fidèlement les propositions auprès des autorités nord-coréennes et est convaincue que l'échange des experts pour la réalisation des projet concrets est nécessaire.

La délégation coréenne se fait expliquer les conditions d'aide et la forme de coopération désirée.

La délégation rwandaise spécifie que l'aide gratuite est préférable mais stipule également que l'aide assortie de conditions favorables est également acceptée. Elle souligne les trois formes d'aide que connaît le Rwanda, à savoir les subventions ou aides non remboursables, les aides remboursables en 50 ans sans intérêt après un certain délai de grâce, généralement 10 ans, les aides remboursables en 50 ans avec un intérêt symbolique qui est en fait une commission. Par exemple la Banque Mondiale demande 0,75%.

La délégation nord-coréenne demande si les salaires de la main d'oeuvre sont assurés par le Rwanda.

La délégation rwandaise répond que les salaires des ouvriers rwandais, tout comme le coût des matériaux locaux sont compris dans le coût estimé global du projet, avec l'avantage qu'il coûteront moins.

SECTEUR AGRICOLE.

La délégation rwandaise soumet au Gouvernement coréen le projet de mise en valeur de la plaine de Bugarama (Préfecture de Cyangugu). Le programme vise à intensifier la culture de la canne à sucre, du riz, du coton et des cultures fourragères. On envisage d'y installer une sucrerie et l'intensification de l'élevage. L'étude de factibilité s'est avérée positive. Il est demandé à la Corée d'aider à réaliser ces projets.

SECTEUR INFRASTRUCTURE ROUTIERE.

La délégation rwandaise présente le projet routier KATONZA-KAGITUBA qui revêt une importance considérable pour le tourisme puisque le tronçon traverse le Parc National de l'Akagera. Son importance est accrue du fait qu'il constitue une artère de la route transafricaine Mombasa-Lagos et assurerait ainsi notre désenclavement. Le projet a d'ailleurs été présenté antérieurement à la Corée, ceci est en fait un rappel. La délégation rwandaise demande que le Gouvernement coréen fasse l'étude et la réalisation du projet.

La délégation coréenne déclare avoir pris bonne note des projets soumis et assure qu'elle transmettra fidèlement les propositions auprès des autorités nord-coréennes et est convaincue que l'échange des experts pour la réalisation des projet concrets est nécessaire.

Elle rappelle que le Président de la République Rwandaise, lors de sa visite à Kampala, a demandé à la délégation coréenne des experts pour la formation du ballet national. Sur le rapport de la délégation coréenne, le Président KIM IL SUNG a donné son accord pour l'envoi des spécialistes des mouvements d'ensemble.

Revenant sur la mobilisation et l'encadrement de la jeunesse, la délégation coréenne explique que pour ce qui concerne l'assistance prêtée à l'Uganda en ce domaine, elle revêt 3 experts. Primo : la Corée a aidé à former des cadres dans la formation des mouvements d'ensemble après que le Gouvernement Ugandais ait mobilisé les cadres nécessaires à former. L'éducation théorique va de paire avec la pratique. Secundo : mobiliser les jeunes gens directement aux mouvements d'ensemble. Tertio : les spécialistes coréens des beaux-arts collaborent avec les spécialistes ugandais.

La délégation coréenne se déclare convaincue que la Corée peut aider le Rwanda dans le domaine des mouvements d'ensemble de la même manière qu'elle aide l'Uganda.

La délégation demande la date souhaitée pour l'arrivée de ces spécialistes au Rwanda. Il lui est répondu le plus tôt possible, d'ici un mois par exemple.

La délégation coréenne demande combien de cadres rwandais avec qui les spécialistes coréens vont collaborer.

La délégation rwandaise répond qu'il y a un agent par Préfecture et que bientôt il y en aura un par Commune, soit environ 150 personnes. Et en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale, il y en aura aussi par établissement scolaire.

La délégation coréenne fait remarquer que malgré que 5 délégations nord-coréennes ont été envoyées au Rwanda aucune ne s'est rendue à PYONG-YANG. Elle espère que suite à l'invitation officielle adressée au Gouvernement Rwandais, une délégation conduite par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération se rendra en République Populaire Démocratique de Corée pour voir les réalités sur place et discuter. La délégation réaffirme qu'elle rapportera fidèlement les propositions du Gouvernement Rwandais et fera ce qu'elle pourra pour leur réalisations et pour venir en aide au Rwanda. Elle parlera également des diverses formules de coopération mais croit que la formule de coopération pourrait être définie lors de la visite du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération à PYONG-YANG.

.../...

Concernant la route Kayonza-Kagitumba la délégation coréenne reconnaît que la question a été posée l'an dernier. Elle doit cependant déplorer l'inexpérience de la Corée en matière d'aménagement des routes et trouve qu'il faut soumettre le projet à un autre pays ami. Elle déclare également que son pays ne produit pas du coton et du sucre à part le coton synthétique. Elle admet cependant qu'il peut toujours y avoir échange d'experts.

Le Chef de la délégation rwandaise remercie la délégation nord-coréenne pour ses interventions qui augurent d'un avenir prometteur de coopération avec la République Populaire Démocratique de Corée. Elle remercie également pour le climat de franchise qui a caractérisé ces pourparlers.

Quant à la visite du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, la délégation rwandaise déclare que le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a reçu avec plaisir l'invitation qui lui a été adressée. Renforcer les relations, mais en commençant par les voisins, telle est la tâche du nouveau régime. Dès que le calendrier le permettra, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ne manquera pas de répondre à cette invitation. La délégation rwandaise réitère la volonté de la 2ème République de renforcer les relations avec la République Populaire Démocratique de Corée. Elle espère que lorsque le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération se rendra à PYONG-YANG il trouvera sous leur forme définitive les projets soumis.

La délégation coréenne soulève la question de la conclusion de l'accord de coopération technique, économique financière et culturelle. S'il y a une proposition, elle est prête à la soumettre à son Gouvernement pour étude. La signature pourrait intervenir lors de la visite du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération à PYONG-YANG.

La délégation rwandaise promet de remettre à la délégation coréenne le projet d'accord qui nécessite pas beaucoup d'étude car il s'agit d'un texte standard d'accord de coopération.

La séance est levée à 12h00.-

Le Rapporteur,

RWAKAZINA J. Baptiste.-

